



**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE**

-----

BP.8184 AEROPORT L.S. SENGHOR  
Tel: 33 865 60 00 - Fax: 33 820.04.03  
Email : [anacim@anacim.sn](mailto:anacim@anacim.sn)

**PROCESSUS CONCERNANT LES  
MESURES DE SECURITE RELATIVES  
AUX ACTIVITES POUVANT  
PRESENTER UN DANGER POUR LES  
VOLS DES AERONEFS CIVILS**

**Première Edition**

**mai 2022**



**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE**

-----

BP.8184 AEROPORT L.S. SENGHOR  
Tel : 33 865 60 00 - Fax : 33 820.04.03  
Email : [anacim@anacim.sn](mailto:anacim@anacim.sn)

**PROCESSUS CONCERNANT LES  
MESURES DE SECURITE RELATIVES  
AUX ACTIVITES POUVANT  
PRESENTER UN DANGER POUR LES  
VOLS DES AERONEFS CIVILS**

**Première Edition**

**mai 2022**



Agence Nationale de  
l'Aviation Civile et de la  
Météorologie

PROCESSUS CONCERNANT LES MESURES DE  
SECURITE RELATIVES AUX ACTIVITES  
POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES  
VOLS DES AERONEFS CIVILS

Page  
Edition:  
Date :

1 de 13  
1  
mai 2022

### PAGE DE VALIDATION

| REDACTION   | VERIFICATION   | APPROBATION  |
|---|--|--|
| <p><b>Le chef de service<br/>AIM/MAP/PANS-OPS</b></p>  <p><b><u>Souleymane LY</u></b></p>                                | <p><b>Le Directeur de la<br/>Navigation Aérienne et<br/>des Aéroports<br/>(DNAA) p.i</b></p>                         | <p><b>Le Directeur Général de<br/>l'Agence Nationale de<br/>l'Aviation Civile et de la<br/>Météorologie (ANACIM)</b></p> |
| <p><b>Le Chef du Département<br/>Navigation Aérienne<br/>(DNA)</b></p>  <p><b><u>Ndoumbé NIANG<br/>THIOUNE</u></b></p> |  <p><b><u>Badara DIOP</u></b></p> |  <p><b><u>Sidy GUEYE</u></b></p>     |
| <b>Date : mai 2022</b>  | <b>Date : mai 2022</b>   | <b>Date : mai 2022</b>   |





## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| PAGE DE VALIDATION.....  | 1  |
| LISTE DES AMENDEMENTS.....   | 2  |
| 1. Objectif.....   | 4  |
| 2. Références.....   | 4  |
| 3. Listes des activités présentant un danger potentiel pour les aéronefs civils en vol.....  | 4  |
| 4. Coordination CIVILO MILITAIRE des activités qui présentent un danger potentiel pour les aéronefs civils en vol.....   | 5  |
| 5. Coordination des activités qui présentent un danger potentiel pour les aéronefs civils en vol avec les autres organismes ou organisations non militaires..... | 5  |
| ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'EVALUATION DES RISQUES ET DE PUBLICATION..  | 8  |
| ANNEXE 2 : FORMULAIRE D'EVALUATION DES RISQUES ET DE PUBLICATION.....  | 9  |
| ANNEXE 3 : LOGIGRAMME DECRIVANT LE PROCESSUS.....  | 10 |
| ANNEXE 4 : MODELE DE LETTRE DE Demande d'évaluation des risques (A remplir par l'ANACIM)<br>.....  | 11 |
| ANNEXE 5 : MODELE DE LETTRE DE Transmission de l'eVALUATION au demandeur pour<br>modification des conditions (A remplir par l'ANACIM).....                       | 12 |
| Annexe 6 : MODELE DE LETTRE DE Demande de Publication de l'activité APRES COORDINATION<br>(A remplir par l'ANACIM).....  | 13 |



## **1. OBJECTIF**

Les dispositions relatives aux activités qui présentent un danger potentiel pour les aéronefs civils en vol, dans l'espace aérien géré par le Sénégal, doivent être coordonnées avec les autorités compétentes des services de la circulation aérienne. Cette coordination doit être assurée tôt pour permettre de publier en temps utile les renseignements concernant les activités en cause, conformément aux Procédures pour les services de navigation aérienne-Gestion de l'information aéronautique (PANS-AIM Sénégal).

Le but de cette coordination est de parvenir à la conclusion d'arrangements optimaux qui permettent d'éviter tout danger pour les aéronefs civils et qui se traduisent par le minimum de perturbations dans l'exploitation normale de ces aéronefs.

Ce processus a pour objectif de fournir des éléments indicatifs aux autorités ATS compétentes (ASECNA, AIBD SA) et aux organisations ou organismes qui exécutent ou relèvent des activités potentiellement dangereuses pour les aéronefs civils, sur les mesures à prendre concernant ces dites activités.

Le logigramme en Annexe 3 présente les différentes étapes à suivre par les entités concernées.

## **2. REFERENCES**

- Règlement Aéronautique du Sénégal N°2 (RAS 02): Règles de l'air ;
- Règlement Aéronautique du Sénégal N°6 (RAS 06): Exploitation technique des aéronefs ;
- Règlement Aéronautique du Sénégal N°11 (RAS 11): Services de la circulation aérienne ;
- Règlement Aéronautique du Sénégal N°15 (RAS 15): Services de l'information aéronautique ;
- PANS-AIM Sénégal : Procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) – gestion de l'information aéronautique (AIM) ;
- Doc 8126, Manuel des services d'information aéronautique ;
- Doc 9554 de l'OACI, Manuel concernant les mesures de sécurité relatives aux activités militaires pouvant présenter un danger pour les vols des aéronefs civils ;
- Doc 10084 de l'OACI; Manuel d'évaluation des risques pour les vols d'aéronefs civils au-dessus et à proximité de zones de conflit ;
- Doc 9859 de l'OACI, Manuel de gestion de la sécurité (MGS)

## **3. LISTES DES ACTIVITES PRESENTANT UN DANGER POTENTIEL POUR LES AERONEFS CIVILS EN VOL**

- exercices et opérations militaires ;
- lancements de fusées ;
- manifestations aériennes ;
- aéronefs télé pilotés (drones) ;
- feux d'artifice ;
- lanternes volantes ;
- courses et activités majeures de parachutisme ;
- zones de conflit affectant la navigation aérienne (doivent comprendre des informations aussi spécifiques que possible concernant la nature et la portée des menaces que présente ce conflit et ses conséquences pour l'aviation civile) ;



- émissions laser prévues, spectacles laser et projecteurs s'ils risquent de nuire à la vision nocturne des pilotes ;
- ballons libres non habités ;
- Toutes autres activités présentant un danger potentiel pour les aéronefs civils en vol.

#### **4. COORDINATION CIVILO MILITAIRE DES ACTIVITES QUI PRESENTENT UN DANGER POTENTIEL POUR LES AERONEFS CIVILS EN VOL**

La coordination est effectuée directement entre l'autorité ATS compétente et l'autorité militaire. Un protocole civilo-militaire signé par les deux entités doit être élaboré. Il y est indiqué les dispositions pertinentes concernant les activités pouvant présenter un danger pour les vols des aéronefs civils.

#### **5. COORDINATION DES ACTIVITES QUI PRESENTENT UN DANGER POTENTIEL POUR LES AERONEFS CIVILS EN VOL AVEC LES AUTRES ORGANISMES OU ORGANISATIONS NON MILITAIRES**

Selon l'activité planifiée, l'organisme ou l'organisation non militaire concernée doit obtenir une autorisation spécifique délivrée par l'ANACIM et/ou toute autre autorité compétente (Ministères, mairies, etc.). Ainsi, il ou elle effectue toutes les démarches nécessaires pour la délivrance de(s) autorisation(s) requise(s).

Le demandeur d'autorisation doit aussi passer par l'ANACIM pour effectuer la coordination nécessaire avec les autorités ATS compétentes. Pour cela, il transmet à l'ANACIM, en même temps que sa demande d'autorisation, une demande d'évaluation des risques et de publication pour informer les usagers sur la nature de l'activité, en y joignant le formulaire de demande d'évaluation de risques et de publication renseigné (voir Annexe 1).

Cette demande doit préciser :

- la description des activités, au besoin avec cartes et liste des équipements utilisés ;
- les coordonnées géographiques, en degrés, minutes et secondes de la zone d'activité selon le système géodésique mondial – 1984 (WGS 84), dans la mesure du possible ;
- les limites verticales (supérieures / inférieures) ;
- les mesures consultatives ;
- la période d'activité avec les plages horaires ;
- deux numéros de téléphones d'opérateurs différents pour communiquer avec l'autorité ATS durant les opérations ;
- des observations s'il y a lieu.

Ces informations doivent parvenir à l'ANACIM cinq (5) semaines avant le début de l'activité pour couvrir les délais :



1. de transmission des données aux autorités ATS compétentes concernées par l'ANACIM ;
2. d'évaluation de la sécurité et de réponse à l'ANACIM, par les autorités ATS compétentes;
3. de réponse par l'ANACIM à l'organisme qui exécute les activités;
4. de diffusion de l'information aéronautique suite à la demande de l'organisme qui exécute les activités.

NB1 : Les demandes qui après analyse de l'ANACIM sont identifiées comme urgentes, pourront être exemptées de ce délai, et traitées de manière diligente.

NB2 : La publication de la demande sera assujettie à l'octroi par l'ANACIM de l'autorisation d'activité.

La demande est ensuite transmise par l'ANACIM aux autorités ATS compétentes (voir modèle de lettre en Annexe 4) afin de conclure les arrangements évoqués ci-dessus. Pour la conclusion de ces arrangements, les dispositions suivantes doivent être appliquées:

- a) les emplacements ou les zones, les heures et les durées des activités en question sont choisis de manière à éviter la fermeture ou le détournement des routes ATS établies, le blocage de niveaux de vol les plus économiques, ou des retards dans l'exploitation des vols réguliers, à moins qu'aucune autre solution n'existe;
- b) les dimensions de l'espace aérien désigné pour l'exécution des activités en question sont aussi faibles que possible;
- c) une communication directe est assurée entre l'autorité ATS ou l'organisme des services de la circulation aérienne compétent et l'organisme ou l'organe qui exécute les activités, pour le cas où des aéronefs civils dans une situation d'urgence, ou d'autres circonstances imprévues, exigeraient l'interruption de ces activités.

Les autorités ATS compétentes, dès réception de la demande transmise par l'ANACIM, doivent veiller à ce qu'il soit procédé aussitôt que possible, à une évaluation des risques de sécurité que présentent des activités potentiellement dangereuses pour les aéronefs civils, et à ce que soient mises en œuvre des mesures appropriées d'atténuation des risques.

L'organisation ou l'organisme qui exécute ou relève des activités potentiellement dangereuses pour les aéronefs civils doit contribuer à l'évaluation des risques de sécurité si l'autorité ATS compétente le demande, afin de faciliter l'examen de tous les

|  |   |  |
|--|---|--|
|  <p>Agence Nationale de<br/>l'Aviation Civile et de la<br/>Météorologie</p> | <p>PROCESSUS CONCERNANT LES MESURES DE<br/>SECURITE RELATIVES AUX ACTIVITES<br/>POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES<br/>VOLS DES AERONEFS CIVILS</p> | <p>Page 7 de 13<br/>Edition: 1<br/>Date : mai 2022</p> |
|--|---|--|

facteurs importants pertinents pour la sécurité. Des réunions peuvent être organisées par l'ANACIM ou l'autorité ATS compétente si nécessaire.

A l'issue de l'évaluation, l'autorité ATS compétente transmet à l'ANACIM les résultats de l'évaluation des risques en y joignant le formulaire d'évaluation des risques de sécurité (voir Annexe 2) :

- a) si les risques de sécurité sont acceptables, l'ANACIM transmet la demande de publication (voir modèle de lettre en Annexe 6) à l'autorité ATS qui procède à la diffusion de l'information aéronautique aux usagers:
- soit par diffusion d'un NOTAM si la période de l'activité est inférieure à trois (3) mois,
  - soit par diffusion d'un supplément d'AIP AIRAC dans la partie ENR 5.3.1 : Autres activités **de nature dangereuse** des publications d'information aéronautique (AIP) , si la période de l'activité est supérieure à trois (3) mois.

Les informations concernant la publication sont transmises ensuite à l'ANACIM pour que le contrôle à postériori puisse être effectué avec l'organisme demandeur.

- b) Si les risques de sécurité ne sont pas acceptables, l'autorité ATS compétente avise l'ANACIM par écrit en proposant des mesures d'atténuation qui peuvent impliquer des modifications d'éléments de la demande initiale (par exemple les limites latérales ou verticales, la période, etc.). La coordination avec l'organisme demandeur permet de retenir les conditions d'activité garantissant la sécurité des vols (voir modèle de lettre en Annexe 5).

|  |   |  |
|--|---|--|
|  <p>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</p> | <p>PROCESSUS CONCERNANT LES MESURES DE SECURITE RELATIVES AUX ACTIVITES POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES VOLS DES AERONEFS CIVILS</p> | <p>Page 8 de 13<br/>Edition: 1<br/>Date : mai 2022</p> |
|--|---|--|

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'EVALUATION DES RISQUES ET DE PUBLICATION**

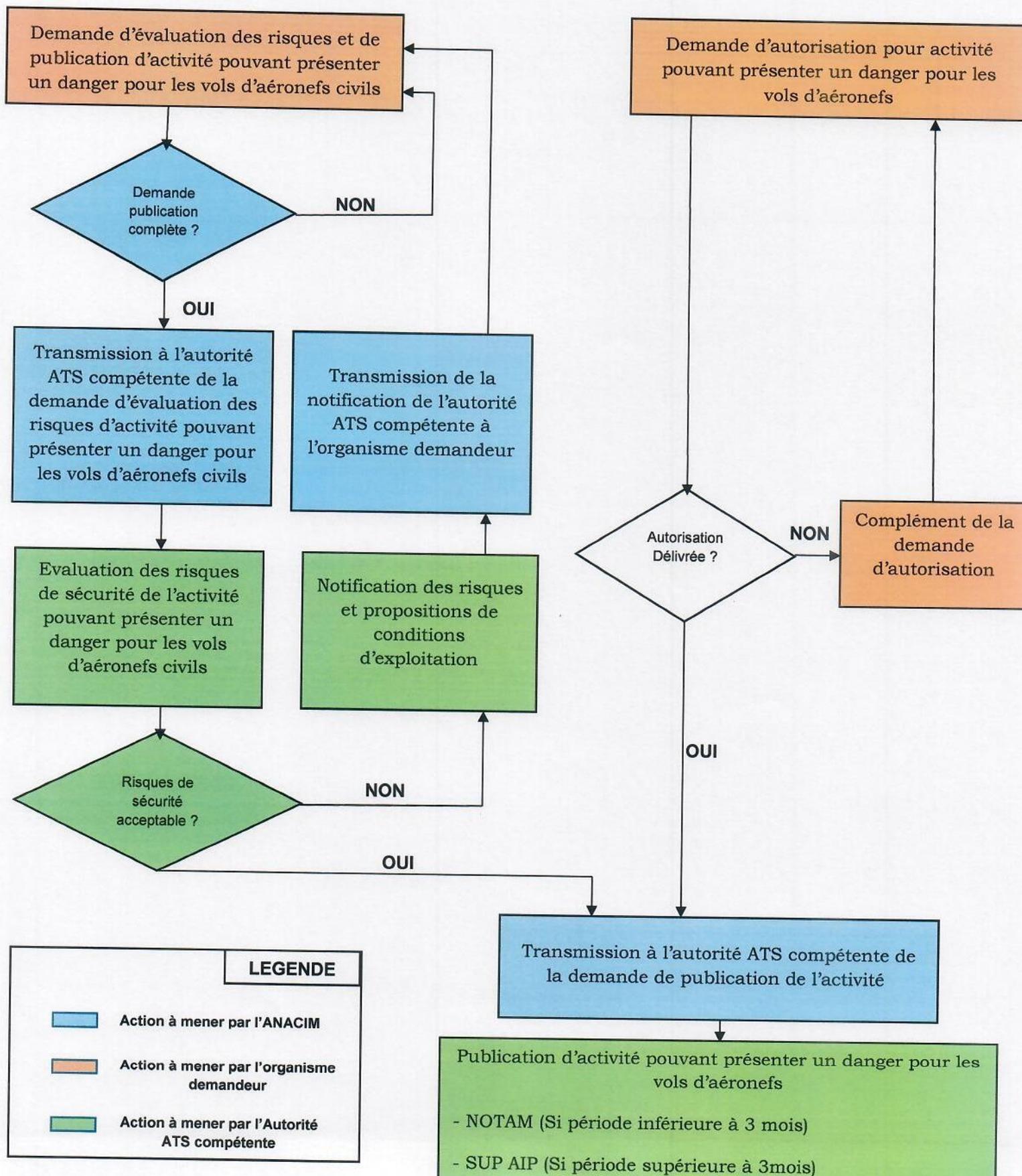
|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>FORMULAIRE DE DEMANDE D'EVALUATION DE RISQUES ET DE PUBLICATION D'ACTIVITES POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES VOLS D'AERONEFS</b><br/>(Réservé à l'organisme demandeur)</p> |  |
| <p><b>1. Organisme demandeur</b></p>  | <p><b>2. Date (jj-mm-aaaa)</b></p>   |   |
| <p><b>3. Nom du Représentant</b></p>  | <p><b>4. Contact</b></p>   |   |
| <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITE</b></p>   |  |   |
| <p><b>5. Nature de l'activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Lancement de fusées</li> <li><input type="checkbox"/> Manifestations aériennes</li> <li><input type="checkbox"/> Aéronefs télé pilotés (drones)</li> <li><input type="checkbox"/> Feux d'artifice</li> <li><input type="checkbox"/> Lanternes volantes</li> <li><input type="checkbox"/> Courses et activités majeures de parachutisme</li> <li><input type="checkbox"/> Emissions laser prévues, spectacles laser et projecteurs</li> <li><input type="checkbox"/> Ballons libres non habités</li> <li><input type="checkbox"/> ... Autres (précisez)</li> </ul> |  |   |
| <p><b>6. Description sommaire</b></p>   |  |   |
| <p><b>7. Période (s)</b> (Date de début, date de fin)</p>   | <p><b>8. Plage(s) horaire(s) Journalière(s)</b></p>  |   |
| <p><b>9. Coordonnées géographiques en degré, minutes et secondes</b></p>  |  |   |
| <p><small>NB1 : -les fichiers .kmz peuvent être joints pour faciliter l'intégration dans les systèmes tels que Google Earth<br/>NB2 : si le volume des coordonnées est important, les fournir en pièce jointe et le préciser dans le cadre ici réservé</small></p>  |  |   |
| <p><b>10. Limites Verticales</b></p>  | <p><b>11. Description des équipements</b></p>  |   |
| <p><b>12. Contacts des opérateurs</b> (Donner 2 numéros d'opérateurs différents)</p>  |  |   |
| <p>Téléphone 1 :</p>  | <p>Téléphone 2 :</p>   |   |
| <p><b>13. Observations</b></p>  |  |   |

## **ANNEXE 2 : FORMULAIRE D'EVALUATION DES RISQUES ET DE PUBLICATION**

|  |   |   |
|--|---|---|
|   | <p><b>FORMULAIRE D'EVALUATION DES RISQUES ET DE PUBLICATION D'ACTIVITE POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES VOLS D'AERONEFS</b><br/>(Réservé à l'autorité ATS compétente)</p> |  |
| <p><b>1. Autorité ATS compétente concernée</b></p>   | <p><b>2. Date (jj-mm-aaaa)</b></p>  |   |
| <p><b>3. Représentant</b></p>  | <p><b>4. Contacts</b></p>   |   |
| <p><b>EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE</b></p>   |   |   |
| <p><b>5. Avis après évaluation des risques de sécurité</b></p> <p><input type="checkbox"/> Acceptable</p> <p><input type="checkbox"/> Non acceptable en l'état</p>   |   |   |
| <p><b>6. Description des risques de sécurité</b></p>   |   |   |
| <p><b>7. Conditions d'opérations proposées</b> (Dans le cas de risques non acceptables)</p>  |   |   |
| <p><b>PUBLICATION</b><br/>(Réservé à l'autorité ATS compétente)</p>  |   |   |
| <p><b>9. Type de publication</b></p> <p><input type="checkbox"/> NOTAM (Si la période de l'activité est inférieure à 3 mois)</p> <p><input type="checkbox"/> SUP AIP AIRAC/ENR 5.3.1 (Si la période de l'activité est supérieure à 3 mois)</p> |   |   |
| <p><b>10. Observations</b></p>   |   |   |



### ANNEXE 3 : LOGIGRAMME DECRIVANT LE PROCESSUS



|  |   |  |
|--|---|--|
|  <p>Agence Nationale de<br/>l'Aviation Civile et de la<br/>Météorologie</p> | <p>PROCESSUS CONCERNANT LES MESURES DE<br/>SECURITE RELATIVES AUX ACTIVITES<br/>POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES<br/>VOLS DES AERONEFS CIVILS</p> | <p>Page<br/>Edition:<br/>Date :</p> <p>11 de 13<br/>1<br/>mai 2022</p> |
|--|---|--|

**ANNEXE 4 : MODELE DE LETTRE DE DEMANDE D'EVALUATION DES RISQUES (A remplir par l'ANACIM)**

N°...../ANACIM/DG/DNAA/DNA/SAMP

**Le Directeur général**                      Dakar, le

**Objet** : Demande d'évaluation des risques et publication de l'activité XXXXXX

**PJ** : 02 (*Y joindre courrier du demandeur et formulaire d'évaluation des risques*)

**Madame/Monsieur le Responsable de l'autorité ATS Compétente,**

Je vous informe par cette présente que *l'organisme Demandeur XXX*, dans le cadre de XXXX, effectuera *l'activité XXXXXXXXXXXX*.

Les conditions d'exploitation sont disponibles dans la correspondance ci-jointe.

A ce propos, je vous prie de bien vouloir procéder à l'évaluation des risques y relative, et de me retourner le formulaire ci-joint, dûment renseigné.

Veillez agréer, **Madame/Monsieur le Responsable de l'autorité ATS Compétente**, l'expression de ma considération distinguée.

**Prénom NOM du Directeur général de l'ANACIM**

**Madame/Monsieur le Responsable de l'autorité ATS Compétente**

**ADRESSE**

|  |   |   |
|--|---|---|
|  <p>Agence Nationale de<br/>l'Aviation Civile et de la<br/>Météorologie</p> | <p>PROCESSUS CONCERNANT LES MESURES DE<br/>SECURITE RELATIVES AUX ACTIVITES<br/>POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES<br/>VOLS DES AERONEFS CIVILS</p> | <p>Page 12 de 13<br/>Edition: 1<br/>Date : mai 2022</p> |
|--|---|---|

**ANNEXE 5 : MODELE DE LETTRE DE TRANSMISSION DE L'EVALUATION AU  
DEMANDEUR POUR MODIFICATION DES CONDITIONS (A remplir par l'ANACIM)**

N°...../ANACIM/DG/DNAA/DNA/SAMP

**Le Directeur général**                      Dakar, le

**Objet** : Demande d'évaluation des risques et de publication de NOTAM/SUP AIP  
relatif à l'activité XXX

**Réf** : Correspondance *de l'organisme Demandeur*

**PJ** : 02 (*Y joindre courrier du Responsable de l'autorité ATS Compétente et formulaire de  
demande d'évaluation des risques et de publication des risques*)

**Madame/Monsieur le Responsable de l'organisme Demandeur,**

J'accuse réception de votre correspondance ci-dessus référencée et relative à l'objet.

En réponse, je vous informe que d'après l'évaluation ci-jointe, menée par *l'autorité ATS  
compétente*, les conditions d'exploitation demandées présentent un danger pour les  
vols d'aéronefs civils.

A cet effet, je vous saurai gré de bien vouloir me transmettre une nouvelle demande  
avec le formulaire ci-joint, dûment renseigné, en tenant compte de ladite évaluation.

Aussi, à votre initiative, une coordination avec *l'autorité ATS Compétente*, peut être  
prévue avant la transmission de votre nouvelle demande.

Veillez agréer, **Madame/Monsieur le Responsable de l'organisme Demandeur**,  
l'expression de ma considération distinguée.

**Prénom NOM du Directeur général de l'ANACIM**

**Madame/Monsieur le Responsable de l'organisme Demandeur**

**ADRESSE**

|  |   |   |
|--|---|---|
|  <p>Agence Nationale de<br/>l'Aviation Civile et de la<br/>Météorologie</p> | <p>PROCESSUS CONCERNANT LES MESURES DE<br/>SECURITE RELATIVES AUX ACTIVITES<br/>POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LES<br/>VOLS DES AERONEFS CIVILS</p> | <p>Page 13 de 13<br/>Edition: 1<br/>Date : mai 2022</p> |
|--|---|---|

**ANNEXE 6 : MODELE DE LETTRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE  
L'ACTIVITE APRES COORDINATION (A remplir par l'ANACIM)**

N°...../ANACIM/DG/DNAA/DNA/SAMP

**Le Directeur général**                      Dakar, le

**Objet** : Demande de publication de NOTAM/SUP AIP relatif à l'activité XXX

**Réf** : Correspondance de l'autorité ATS compétente relative à la transmission des résultats de l'évaluation des risques

**PJ** : 01

**Madame/Monsieur le Responsable de l'autorité ATS Compétente,**

Suite à l'Evaluation des risques que vous m'avez transmise par courrier ci-dessus référencé, et à l'issue de la coordination entre nos services et ceux du Demandeur, je vous prie de bien vouloir faire publier le NOTAM/SUP AIP y relatif, conformément aux conditions ci-jointes, retenues après coordination.

Je vous saurais gré de faire prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de la circulation aérienne.

Veillez agréer, **Madame/Monsieur le Responsable de l'autorité ATS Compétente**, l'expression de ma considération distinguée.

**Prénom NOM du Directeur général de l'ANACIM**

**Madame/Monsieur le Responsable de l'autorité ATS Compétente**

**ADRESSE**

-----FIN DU DOCUMENT-----